Services Industriels de Genève Case postale 2777 1211 Genève 2 CHE-108.955.185 TVA

P.P. 1211 Genève 2

Poste CH SA

Facturation 022 420 88 94 www.sig-ge.ch

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT AG Uberlandstrasse 2 CH-8953 DIETIKON



Concerne:

PLANZER TRANSPORTS SA

N° client

1056415

N° du compte

201166374 (pour toute communication)

N° facture

37517452

du 03.06.2024

Lieu de consommation

50010941

Rte des Moulières 5, Station service

SATIGNY

Votre référence: STATION ESSENCE ET LAVAGES

Facture de consommation

Mai 2024 - période du 01.05.2024 au 31.05.2024 (31 jours)

Date échéance 03.07.2024

Consommation relevée

(Détail au verso)

Total Electricité

531.03

Montant à payer arrondi à Total en CHF, inclus TVA

531.05

Pour l'électricité, la facture se base sur votre courbe de charge. Le montant tient compte des données actuelles de votre consommation, mesurée en périodes de 15 minutes. Pour le gaz et l'eau, la facture se base sur les index relevés et tient compte des factures intermédiaires éventuelles établies depuis le relevé précédent. Cette facture ne tient pas lieu d'état de compte (le règlement de précédentes factures éventuellement impayées reste dû).



P01/P/G1052/19280717/20240604/002832

Récépissé

Compte / payable à CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE

Référence

00 02011 66374 00240 00016 18550

Payable par

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT 8953 DIETIKON

CHF

Montant 531.05 Section paiement



Monnaie

CHF

531.05

Montant

Compte / payable à

CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE Chemin du Château Bloch 2 1211 GENEVE 2

00 02011 66374 00240 00016 18550

Payable par

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT AG 8953 DIETIKON

Point de dépôt

P01/P/G1052/19280717/20240604/002832

O Electricité	Votre meilleur tarif: Profil Double
– –	7 0 C 1 0 1 1 1 0 1 1 0 C 1 1 1 1 1 1 1 1

Point de mesure : CH102250123450000000000000009925

491.24

8.1 % sur

39.79

	N° compteur	%	Quantité	1 , .		
Heures pleines Heures douces	630412	61 39	I'905.1 kWh I'219.0 kWh			
	•		Quantité	J Prix_		ontant Taux n CHF TVA
Utilisation du réseau					33	7.37
dont heures pleines			1'905.1 kWh	× 0.12	75 = 24	2.90 8.1
dont heures douces			I'219.0 kWh	× 0.07	75 = 9	94.47 8.1
Prestations dues aux			ies		4	4.53 8.1
(13.20 % du montant HT d Supplément fédéral (énergies renouvelables et p		·	3'124.1 kWh	x 0.02	30 = 7	1.85
Réserve d'électricité			3'124.1 kWh	× 0.012	20 = 3	7.49 8.1
Informations complémentaires	<u>.</u>					
Utilisation du réseau	10.80 ct	/kWh				
Redevances et PCP	1.43 ct	/kWh	ı			<u> </u>
				Total H	Т 49	1.24
•				Soit TT	53	1.03
· ·					·	

dont TVA à

Consommations moyennes par jour

Période prise en compte pour la statistique	Electricité heures pleines	Electricité heures douces
Mai 2024 - Mai 2024	61.5 kWh	39.3 kWh.
Avr 2024 - Avr 2024	69.9 kWh	43.8 kWh
Mars 2024 - Mars 2024	66.0 kWh	41.9 kWh

En cas de réclamation - Vous pouvez contester tout ou partie de votre facture en adressant, par courrier, une réclamation au Service Clients SIG, dans un délai de 30 jours dès sa réception. Pour une contestation d'une partie seulement du montant, la quote-part non litigieuse doit être réglée dans le délai mentionné. En cas de non paiement dans les délais, SIG perçoit des frais de rappel, conformément aux tarifs en vigueur.

Droit de SIG en matière de poursuite - Les décisions de SIG, lorsqu'elles sont entrées en force, sont assimilées à des jugements exécutoires, au sens de l'article 80 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite. La procédure de recouvrement d'une facture de SIG lui est ainsi facilitée.



Lieu Rte des Moulières 5, Station service, SATIGNY

50010941

Facture de consommation

N° facture

37517452 du 03.06.2024

Page

3/3

Interventions d'urgence 24h/24h : 022 420 88 11

2409 P01/P/G1052/19280717/20240604/002832

papier 100% recyclé - 119982